



Voyage ce suite à démission

Par **voilivoiloux**, le **14/03/2012** à **18:48**

Bonjour,rnrnJ'ai obtenu un voyage par le biais de mon comité d'entreprise il y a plusieurs mois, voyage payé et validé par le CE. Ma situation professionnelle est sur le point de changer, je ne serai plus salarié de la société au moment du voyage suite à démission volontaire.rnrnMon CE est il en droit de me réclamer le remboursement de leur participation?rnrnAu vu des délais je ne pense pas que le voyage puisse être annulé, peux t'il me refuser ma participation au voyage, sans remboursement?rnrnMerci pour vos réponses.rnrnCordialement.

Par **pat76**, le **14/03/2012** à **19:34**

BonjourrnrnSi le voyage est prévu pour les salariés qui seront présent dans l'entreprise à la date du départ, le CE sera en droit de refuser votre participation à ce voyage ou de vous en demander un paiement .rnrnPosez la question directement au secrétaire du CE, n'oubliez pas que le Président du CE c'est l'employeur...